

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 17 juin 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

**2019 DICOM 6** Conventions de partenariat, mécénat et partenariat média pour l'exposition « Champs d'Amours ».

**M. Christophe GIRARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 mai 2019, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation le principe et les modalités des conventions de partenariat, mécénat et partenariat média, jointes en annexe, pour l'exposition « Champs d'Amours » avec SONY, TECSOM, ONE PLANET, MASTERCARD, GILEAD, CENTRE CULTUREL CANADIEN, PARIS MATCH, RATP, LES INROCKS, LIBERATION, STYLIST, TÊTU, KOMITID, FRANCE INTER ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe des conventions de partenariat, mécénat et partenariat média pour l'exposition « Champs d'Amours » avec SONY, TECSOM, ONE PLANET, MASTERCARD, GILEAD, CENTRE CULTUREL CANADIEN, PARIS MATCH, RATP, LES INROCKS, LIBERATION, STYLIST, TÊTU, KOMITID, FRANCE INTER.

Article 2 : Sont approuvées les modalités des conventions de partenariat, mécénat et partenariat média pour l'exposition « Champs d'Amours », jointes en annexe, avec SONY, TECSOM, ONE PLANET, MASTERCARD, GILEAD, CENTRE CULTUREL CANADIEN, PARIS MATCH, RATP, LES INROCKS, LIBERATION, STYLIST, TÊTU, KOMITID, FRANCE INTER.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer lesdites conventions.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**